

## REGLEMENT VITESSE 25 POWER BFC 2021

### *Art. 1 – DEFINITION*

**Championnat 25 Power dans les catégories suivantes : catégories idem au Championnat de France 25 POWER 2021.**

### *Art. 2 – CONCURRENT*

Pourront disputer le Championnat tous les pilotes licenciés compétitions à la FFM pour l'année en cours.

### *Art. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE*

Les machines autorisées à disputer le Championnat devront répondre aux définitions du Règlement des machines de Course sur Route : **Règlement FFM 2021**

### *Art. 4 – EPREUVES*

Liste des épreuves comptant pour le Championnat BFC 25 POWER 2021 (voir ART 6)

La Commission de Vitesse BFC se réserve le droit d'exclure une ou plusieurs épreuves du calendrier (Sous réserve d'inscription 2021). Les pilotes seront prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

### *Art. 5 – FORMULE*

Le Championnat BFC 25 POWER 2021 se disputera sur les épreuves retenues et inscrites au Calendrier de la FFM disponible sur son site.

### *Art. 6 – CALENDRIER*

Le Championnat se disputera sur les courses retenues par la Commission de Vitesse BFC.

Pour 2021 les courses sont :

Marcilliat (63) les 3 et 4 Avril 2021

Moirans (39) les 5 et 6 Juin 2021

Paray sous Braille (03) les 24 et 25 Avril 2021

Le Creusot (71) les 26 et 27 Juin 2021

St Marcel (71) les 22 et 23 Mai 2021

St Laurent de Mure les 30 et 31 Octobre 2021

(Voir le calendrier sur le site de la Ligue de BFC – infos – Commission de Vitesse)

### *Art. 7 – PARCOURS*

**Le Championnat se disputera sur les parcours retenus et homologués par la FFM.**

### *Art. 8 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT Bourgogne Franche-Comté*

L'engagement au Championnat de Bourgogne Franche-Comté est obligatoire et gratuit.

Vous trouverez les fiches d'inscriptions sur le site de la Ligue ou auprès de Mr BELIN Pascal 7 Place Pierre TACHON 58640 Varennes-Vauzelles. Mail : belin.pascal58@orange.fr. Le retour d'inscription se fera auprès de celui-ci.

**Seuls les pilotes ayant leurs licences dans la Ligue sont autorisés à s'inscrire.**

**Pour l'épreuve de St Marcel seul les catégories 1-2-et 3 seront représentées. Lors de celle-ci les points compteront double.**

**INSCRIPTION IMPERATIVE AVANT LE 31 MARS 2021**

### *Art. 9 – CLASSEMENTS*

Pour être classé, les pilotes doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au calendrier du dit Championnat, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté.

### *Art. 10 – RECOMPENSES*

Seul les pilotes de la Ligue inscrits seront récompensés en fin d'année ou lors de l'Assemblée Générale. Lors de celle-ci un trophée ou une récompense sera attribué aux 3 premiers de chaque catégorie. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre des récompensés. **La présence est obligatoire.**

### *Art. 11- OFFICIELS*

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

### *Art. 12 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT*

Les pilotes participants aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

### *Art. 13*

**La Commission de Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement, l'application pouvant être immédiate. (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC – Commission Vitesse).**